



## DELIBERATION N°2024/02/13 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### **OBJET**

**Modification des représentants de la filière Tourisme au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Autonome gestionnaire du Service Public Administratif de l'Office de Tourisme « Cœur de Petite Camargue » - Collège des Socio-Professionnels**

Séance du 13 février 2024  
Date de convocation : 7 février 2024  
Membres en exercice : 37  
23 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-François THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Isabelle PINON, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Christophe TICHET, Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Madame Leila AMROUT a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Nadia BELAOUNI a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Martine KUFFER a donné procuration à Nelly RUIZ
- Monsieur Joël TENA a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

### **Absent excusé**

- Monsieur Eric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

### **Absents**

Mesdames Carole CALBA et Laurence EMMANUELLI, Conseillères communautaires.  
Messieurs Serge GARNIER et Jean-Louis MEIZONNET, Conseillers communautaires.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : Christiane ESPUCHE**

### **EXPOSE**

Conformément à l'article R.2221-5 du Code du Tourisme, la composition du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme organisé sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du Conseil de Communauté.

Par délibération N°2022/12/125 du 12 décembre 2022, le Conseil de communauté a approuvé la liste des représentants de la filière du Tourisme au sein du collège des socio-professionnels du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Cœur de petite Camargue.

Par délibération N°2023/05/51 du 10 mai 2023, le Conseil de Communauté a approuvé la modification de ladite liste.

Madame Alexia LOPEZ, restauratrice pour le restaurant Sandrine and Co souhaite démissionner de son mandat de représentant titulaire de la filière Restauration au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Monsieur Rafael JORDAN du restaurant La Ferme de l'Ausselon à Vauvert est candidat.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée communautaire de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire contraire.

Il est donc proposé de procéder au remplacement du représentant titulaire des socio-professionnels restaurateurs du territoire, selon les candidatures reçues.

### **PROPOSITION**

**Vu** les articles R.2221-3 à R.2221-10, R.2221-63 à R.2221-66 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux dispositions générales applicables aux régies dotées de la seule autonomie financière chargées de l'exploitation d'un service public à caractère administratif, et en particulier au conseil d'exploitation ;

**Vu** l'article 3 des statuts de la Communauté de communes de Petite Camargue relatif à sa compétence en matière de développement économique incluant la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

**Vu** les statuts de l'Office de Tourisme sous forme de service public administratif, régie dotée de la seule autonomie financière, en particulier la section 1- article 5 relatif à la composition du conseil d'exploitation ;

**Vu** la délibération N°2022/12/125 relative à la désignation des représentants de la Communauté de communes de Petite Camargue au sein du conseil d'exploitation de la régie autonome gestionnaire du SPA de l'Office de Tourisme « Cœur de Petite Camargue » - Collège des socioprofessionnels ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme du 16 janvier 2024 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Développement touristique » du 25 janvier 2024 ;

**Vu** l'examen en Bureau Communautaire du 6 février 2024 ;

## **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER le remplacement de Madame Alexia LOPEZ par Monsieur Rafael JORDAN du restaurant La Ferme de l'Ausselon à Vauvert, en qualité de membre titulaire de la filière Restauration du collège des Socioprofessionnels du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, Madame la Vice-Présidente, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Proposition de liste des représentants titulaires et suppléants au conseil d'exploitation du service public administratif Office de tourisme Cœur de Petite Camargue - Collège des socio-professionnels :

FILIERE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<b>Filière Hébergement</b>	<b>M. Bertrand JOLIVEL</b> Gîte – Vauvert  <b>Mme Pascaline ZAPATA</b> Gîtes – Franquevaux  <b>Mme Sylvie BROUES</b> Chambres - Vauvert	<b>M. Jean-Luc TOURLONIAS</b> Gîtes – Gallician  <b>Mme Khadija SAHRAOUI - BISCHOFF</b> Chambres – Vauvert  <b>M. Richard GONCALVES</b> Chambres - Vauvert
<b>Filière Restauration</b>	<b>M. Olivier MENANTEAU</b> Restaurant – Vauvert  <b>Mme Alexia LOPEZ</b> Restaurant - Vauvert	<b>Mme Evelyne GUYON</b> Restaurant – Vauvert  <b>M. Mohamed BOUMEDINE</b> CKM traiteur – Vauvert
<b>Filière Produits du Terroir (producteurs et commerçants)</b>	<b>M. Dominique PAGES</b> Boucherie Pagès - Vauvert	<b>Mme Valérie MOINE</b> Domaine viticole - Beauvoisin
<b>Filière Traditions camarguaises</b>	<b>Mme Aurélie PUIG</b> Manade Puig - Le Cailar	<b>M. Jean-Elie AGNEL</b> Manade Agnel - Le Cailar
<b>Filière Activités de Découverte et de Loisirs (culturelles, de loisirs, sportives, nautiques)</b>	<b>Mme Sylvie RIOS</b> Calèches - Le Cailar  <b>M. Olivier BAYLE</b> Camargue d'Antan – Franquevaux	<b>M. Jean-Marie ESPUCHE</b> Guide Ornithologue - Montcalm
<b>Filière Artisans, Services et Bien-Être</b>	<b>M. André CALBA</b> Sagneur – Aimargues	<b>M. Gilles TREZIT</b> Réparateur Vélo - Beauvoisin

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 030-243000593-20240213-DL2024\_02\_13-DE